

Garantie MC France :

La garantie s'applique aux menuiseries installées dans les limites géographiques de la France métropolitaine.

1/ GARANTIES CONCERNANT LA COMMANDE ET LA LIVRAISON :

1.1 Livraison incomplète par rapport au contenu du Bon de livraison :

A la livraison, indiquer les réserves précises et caractérisées sur le récépissé. Puis, envoyer dans les 3 jours ouvrables après la livraison une lettre recommandée au transporteur (articles 133-3 et suivants du code de commerce) avec copie MC France ou à MC France directement si le transport est assuré par lui-même.

1.2 Casse vitrage :

A la livraison, indiquer les réserves précises et caractérisées sur le récépissé. Puis, envoyer dans les 3 jours ouvrables après la livraison une lettre recommandée au transporteur (articles 133-3 et suivants du code de commerce) avec copie MC France ou à MC France directement si le transport est assuré par lui-même.

1.3 Produit non conforme par rapport à la commande :

Jusqu'à la pose des menuiseries. Dans la limite d'un mois après la date de livraison par MC France, la prise en charge est confirmée après vérification de la conformité de la livraison à la confirmation de commande. Légalement, toute menuiserie posée est considérée comme acceptée.

2/ GARANTIE LEGALE :

La société MC France couvre l'ensemble de ses menuiseries, porte d'entrée, verrerie et structures mixtes pour les risques suivants :

- garantie décennale fabricant en vertu de l'article 1792-4 du code civil
- garantie des produits résultant d'un vice caché au sens de l'article 1641 du code civil.

3/ AUTRES GARANTIES APPORTEES PAR MC France :

- 10 ans sur le vitrage en cas de perte de visibilité par formation de condensation ou dépôt de poussière sur les surfaces internes, pour autant que le poseur ait respecté les règles du DTU
- 2 ans pour la quincaillerie en cas de dysfonctionnement
- 5 ans pour les pièces laquées situées en intérieur et extérieur (bonne tenue), pour autant que la menuiserie soit située à plus de 50 mètres du bord de mer ou d'une atmosphère agressive.
- 2 ans pour la pré-finition transparente ou opaque, sans recevoir aucun produit supplémentaire sur le chantier.

Notre intervention pour l'ensemble des garanties décrites ci avant est exclue en cas de dysfonctionnement provoqué par :

- Une utilisation des produits non conforme aux prescriptions d'emploi et/ou impropre à leur destination
- Des détériorations dues à des chocs ou des salissures sur les produits quand ceux-ci ne sont plus dans leur emballage et/ou dans le mode de mise sur palette prévu par MC France et pendant toute la durée du chantier
- Une modification des produits par un tiers
- L'inobservation des règles de l'art, des dispositions normatives et/ou des prescriptions MC France pour le montage et l'installation des produits (normes et DTU en vigueur)
- Une négligence ou une carence dans l'entretien des produits
- Une cause extérieure et/ou des circonstances qualifiées de force majeure par les tribunaux (dégât des eaux, incendie, orage, tempête, gel, catastrophes naturelles, problème d'étanchéité du support, etc...)
- Une exposition des menuiseries à une humidité ambiante anormale ou ventilation inadaptée.

Les opérations de réhabilitation touchant aux menuiseries réduisent de façon importante les infiltrations parasites ; cela est un point positif car les entrées d'air sont alors maîtrisées ; cela peut avoir un effet négatif si conjointement le problème global de la ventilation n'est pas abordé. En réduisant les infiltrations parasites, il y a risque de diminution du renouvellement d'air global qui se traduit par une augmentation des risques de condensations. Toute opération portant sur les menuiseries devra donc aussi étudier le problème de la ventilation du logement.

